

Genève, le 5 juin 2012

Avis de publication

**Nº 395-12**



## SMS4DC version 4.0 – Système de gestion du spectre pour les pays en développement (Edition 2012)

Le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) vient de publier la quatrième version de l'outil technique et administratif destiné à la gestion du spectre dans les pays en développement, dans un souci d'harmonisation, d'efficacité et d'automatisation accrues, qui est diffusé sous la marque «Système de gestion du spectre pour les pays en développement (SMS4DC)». La version 4.0 est une mise à jour qui permet d'établir un lien entre le système SMS4DC et le logiciel de contrôle des émissions de Thales ESMERALDA, et d'apporter de nouvelles améliorations à la version 3 du système. La version 4 est disponible en anglais et en français.

Le logiciel SMS4DC est commercialisé sous la forme d'un pack intégré sur CD-ROM, comprenant le logiciel, un manuel d'utilisateur et une carte topographique numérique du monde.

Aucun service d'assistance concernant la migration des données, ni appui ou formation propre au logiciel n'est fourni avec cette publication. Certains utilisateurs devront peut-être obtenir une assistance pour parvenir à tirer pleinement parti de toutes les possibilités qu'offre le système SMS4DC. L'UIT invite les utilisateurs ayant des besoins spéciaux à prendre contact avec le BDT ([sms4dc@itu.int](mailto:sms4dc@itu.int)) pour discuter des possibilités d'assistance personnalisée.

**Date de publication:** Juin 2012

**Langue:** Interface logicielle en anglais et en français  
Manuel d'utilisateur en anglais

**Numéro d'article:** 37201 En anglais et en français uniquement

**Numéro ISBN:** 978-92-61-14017-5

**Matériels et logiciels nécessaires:** PC avec processeur Pentium 4, ou compatible, mémoire vive d'au moins 512 Mo, port USB et lecteur CD-ROM, Microsoft® Windows® XP édition professionnelle ou familiale, Adobe® Reader  
(Pour plus de détails, voir en page 3)

**Redevance annuelle de licence en francs suisses:** **Prix catalogue (logiciel)** de la redevance annuelle de la licence: **5 100 CHF**  
**(sur un seul poste de travail)**

Etats Membres et Membres des Secteurs:	-15%
Administrations des pays les moins avancés:	-80%
Bibliothèques des établissements d'enseignement:	-80%

### Prix en francs suisses pour utilisateur(s) sur le même site

Nombre d'utilisateurs agréés	1	2-3	4-5	6-10
Prix	5 100.-	7 650.-	8 670.-	10 200.-

# **SMS4DC version 4.0 –**

## **Système de gestion du spectre pour**

### **les pays en développement**

#### **(Edition 2012)**

Le système SMS4DC offre les fonctionnalités évoluées suivantes:

- 1) Interface graphique d'utilisateur conviviale
- 2) Possibilité d'installation dans des environnements en réseau
- 3) Différents niveaux d'accès utilisateur disponibles
- 4) Stockage du modèle topographique numérique (DTM) sur le serveur ou les postes de travail
- 5) Gestion d'une base de données administrative hiérarchique partagée
- 6) Intégration de plusieurs modèles de propagation
- 7) Représentation des résultats des calculs sur le modèle DTM
- 8) Création de nouvelles fiches de notification électroniques du BR
- 9) Calcul des brouillages
- 10) Assignation des fréquences
- 11) Prise en considération des tableaux régionaux/nationaux d'attribution des fréquences
- 12) Prise en considération des accords régionaux dans les calculs techniques
- 13) Fonctionnalités de planification des fréquences
- 14) Fonction d'interface pour les bases de données BR IFIC
- 15) Création de rapports d'information
- 16) Utilisation des modules UIT pour le calcul des contours de coordination autour des stations terriennes
- 17) Gestion de la facturation de l'utilisation du spectre
- 18) Calcul du bilan de liaison
- 19) Tenue de journaux d'utilisateur à des fins d'audit
- 20) Interface logicielle en anglais et en français
- 21) Liens vers les logiciels de contrôle des émissions Argus (R&S) et Esmeralda (Thales)
- 22) Interface vers les cartes Google™ Earth

Il est demandé aux personnes souhaitant acquérir ce logiciel de remplir au préalable le questionnaire ci-joint et de le retourner à l'adresse électronique suivante: [SMS4DC@itu.int](mailto:SMS4DC@itu.int).

Aucun service d'assistance concernant la migration des données, ni appui ou formation propre au logiciel n'est fourni avec cette publication. Certains utilisateurs devront peut-être obtenir une assistance pour parvenir à tirer pleinement parti de toutes les possibilités qu'offre le système SMS4DC. L'UIT invite les utilisateurs ayant des besoins spéciaux à prendre contact avec le BDT ([sms4dc@itu.int](mailto:sms4dc@itu.int)) pour discuter des possibilités d'assistance personnalisée.

## Système requis pour pouvoir installer le logiciel SMS4DC

Le matériel présentant au minimum les caractéristiques indiquées ci-après permet de travailler sous Windows® 2000. L'utilisation d'une version demandant davantage de ressources nécessitera un matériel plus puissant, notamment en ce qui concerne le processeur et la mémoire vive (pour fonctionner correctement, un ordinateur exploité sous Windows® XP doit être doté d'un processeur Pentium IV et avoir une mémoire vive d'au moins 512 Mo). Le pack SMS4DC a été développé et testé sur des systèmes configurés comme suit:

- Système d'exploitation Microsoft® Windows® 2000 (SP4), Windows® XP (SP1) dans le cas d'une configuration mono-utilisateur ou si le logiciel est installé sur le poste de travail dans le cas d'une configuration en réseau.
- Edition Windows® 2000 Server ou Windows® XP Server si le logiciel est installé sur le serveur du réseau.
- Adobe® Reader.

<b>Minimum</b>	<b>Recommandé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processeur Pentium III cadencé à 1 GHz.</li> <li>• Mémoire vive (RAM) de 256 Mo.</li> <li>• Disque dur avec un espace disponible d'au moins 2 Go pour l'installation dans le cas d'une configuration mono-utilisateur ou de 200 Mo dans le cas d'une configuration en réseau.</li> <li>• Lecteur DVD/CD-ROM.</li> <li>• Port USB.</li> <li>• Moniteur couleur SVGA offrant une résolution de <math>1\ 024 \times 768</math> pixels.</li> <li>• Imprimante jet d'encre ou laser couleur.</li> <li>• Adaptateur graphique compatible OpenGL.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processeur Pentium IV cadencé à 3 GHz au moins.</li> <li>• Mémoire vive (RAM) de 1 Go.</li> <li>• Disque dur avec un espace disponible d'au moins 10 Go pour l'installation.</li> <li>• Lecteur DVD/CD-ROM.</li> <li>• Port USB.</li> <li>• Moniteur couleur SVGA offrant une résolution de <math>1\ 024 \times 768</math> pixels.</li> <li>• Imprimante jet d'encre ou laser couleur.</li> <li>• Adaptateur graphique compatible OpenGL.</li> </ul>



## ACCORD DE LICENCE

**SMS4DC Version 4.0 – Système de gestion du spectre  
pour les pays en développement**

1 Le présent Accord de licence s'applique à la version 4.0 du logiciel "SMS4DC" (ci-après dénommé le "Logiciel"). Le présent Accord de licence devient automatiquement caduc en cas de non-respect par le cessionnaire désigné ci-dessous (ci-après dénommé le "Cessionnaire") des conditions et clauses qui y figurent. Au moment où l'Accord arrive à échéance, le Cessionnaire doit détruire toutes les copies qu'il possède du Logiciel.

2 Par la présente, l'UIT accorde au Cessionnaire une licence non exclusive d'utilisation du Logiciel, soumise aux conditions et clauses figurant dans le présent Accord de licence. Conformément à l'option choisie ci-après, le Logiciel peut être installé sur plusieurs postes de travail (ordinateurs personnels), puis utilisés par plusieurs personnes ou être installé sur un serveur, puis être accessible à plusieurs postes de travail d'un réseau et utilisé par plusieurs personnes sur chaque poste de travail.

L'exemplaire installé sur le serveur n'est pas comptabilisé dans le nombre de postes de travail ayant une licence. Le nombre de postes de travail qui ont accès au Logiciel et doivent avoir une licence correspond au nombre maximum de postes de travail connectés simultanément. Des clés de protection seront fournies au Cessionnaire pour le nombre correspondant de licences et seront indispensables au fonctionnement du Logiciel.

Le Cessionnaire accepte de payer à l'UIT les redevances annuelles de licence correspondantes, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (veuillez choisir le nombre de postes de travail):

**Prix du logiciel pour une installation sur un ou plusieurs postes de travail**

Nombre de postes de travail *	1 <input type="checkbox"/>	2-3 <input type="checkbox"/>	4-5 <input type="checkbox"/>	6-10 <input type="checkbox"/>
<b>Redevance annuelle de licence (en francs suisses)</b>	<b>5 100.-</b>	<b>7 650.-</b>	<b>8 670.-</b>	<b>10 200.-</b>

\* Prière de cocher la case qui convient

Le Logiciel est destiné à être utilisé sur les systèmes informatiques décrits dans son guide d'utilisation, selon les procédures et méthodes qui y sont indiquées. D'autres utilisations pourraient entraîner une perte de confidentialité ainsi qu'un mauvais fonctionnement du Logiciel pouvant causer des problèmes (par exemple, perte de données ou publication de résultats erronés). L'UIT décline toute responsabilité en cas d'une telle utilisation.

3 Le Cessionnaire n'est pas autorisé à louer, vendre, céder ou transférer de quelque façon que ce soit le Logiciel à des tiers ni à en rétrocéder la licence. Il n'est pas autorisé à modifier, reconstituer, désassembler ou décompiler le Logiciel ni à créer des dérivés du Logiciel. Outre les copies nécessaires pour les licences visées au paragraphe 2 ci-dessus, le Cessionnaire est autorisé à faire des copies du Logiciel uniquement à des fins d'archivage.

4 Le Logiciel est la propriété de l'UIT, qui en détient le droit d'auteur et les clés de protection sont la propriété de l'UIT. Le Cessionnaire n'acquiert aucun droit en rapport avec ce Logiciel ou ces clés de protection, à l'exception de ceux qui sont spécifiquement accordés aux termes du présent Accord de licence. Le Logiciel est en outre protégé par les lois et traités sur le droit d'auteur. Toute reproduction ou distribution non autorisée du Logiciel est strictement interdite.

5 Le Logiciel est distribué avec des données du projet GLOBE DEM (Global Land One-Kilometer Base Elevation Digital Elevation Model) et utilise ces données. Le Cessionnaire est avisé que les données GLOBE Version 1.0, de même que d'autres données topographiques numériques, n'offrent pas une couverture mondiale suffisamment précise pour pouvoir être considérées complètement fiables pour des applications d'importance critique. Les données doivent toujours être interprétées avec une extrême prudence. Elles ne devraient pas être utilisées comme seule source dans des applications d'importance critique pour une mission ou pour la vie et l'UIT ne saurait avoir une responsabilité dans leur précision ou leur possibilité d'emploi à telle ou telle fin.

6 Bien que le Logiciel ait été élaboré avec un soin suffisant et que l'UIT n'ait aucune raison de penser qu'il comporte des défauts, l'UIT exclut toutes les autres garanties, explicites ou implicites, y compris, mais pas uniquement, les garanties implicites de négociabilité et de possibilité d'emploi à une fin précise. En particulier, l'UIT ne garantit pas que le fonctionnement du Logiciel sera exempté d'erreurs ou ininterrompu. En aucun cas l'UIT ne pourra être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit (notamment, mais la liste n'est pas exhaustive, pour cause de perte d'exploitation, interruption d'activité, perte d'informations ou autre perte financière) résultant de l'utilisation de ce Logiciel ou de l'impossibilité de l'utiliser, ou en rapport avec cette utilisation ou cette impossibilité.

7 Si le Logiciel ne fonctionne pas comme indiqué dans le manuel d'utilisation, l'UIT offrira un service d'assistance téléphonique au Cessionnaire. L'assistance assurée se limitera à la mise à disposition d'éventuelles mises à jour du Logiciel, à des interventions ou consultations à distance par voie électronique, gratuitement pendant une période d'un an à compter de la date de signature du présent Accord de licence.

8 Aucune disposition du présent Accord de licence ne constitue une renonciation aux priviléges, immunités et facilités dont jouit l'UIT en vertu des accords internationaux et des législations nationales qui lui sont applicables.

9 Tout différend entre l'UIT et le Cessionnaire (ci-après dénommés conjointement "Parties") découlant du présent Accord de licence ou en relation avec celui-ci sera réglé directement et à l'amiable entre les Parties par voie de négociations mutuelles. En cas d'échec de ces négociations, le différend sera tranché, à la demande de l'une ou l'autre des Parties, par un arbitre unique désigné par la Cour d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Le lieu de l'arbitrage sera Genève et la langue de l'arbitrage sera l'anglais. L'arbitrage sera conforme au Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Le droit applicable sera le droit suisse. La sentence arbitrale sera définitive et aura force obligatoire pour les Parties, qui ne pourront faire appel devant aucune cour ni aucun tribunal.

**Le Cessionnaire déclare par la présente avoir pris connaissance des conditions et clauses du présent Accord de licence et les accepter sans formuler aucune réserve:**

*(en caractères d'imprimerie ou dactylographié, s.v.p.)*

**M./Mme Nom du Cessionnaire:** .....

**Nom et titre du  
représentant dûment autorisé:**

**Date:** ..... **Signature:** .....

Veuillez compléter le présent **Accord de licence** (pages 5 et 6) et le renvoyer, dûment signé et accompagné du **Bon de commande** (au verso), à la Division des ventes et du marketing de l'UIT.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## ■ Prix

Les prix annoncés dans les Avis de publication, y compris ceux dans le Catalogue des publications de l'UIT et dans les Listes des Recommandations UIT-T et UIT-R (distribués gratuitement et affichés sur le site Web de l'UIT à l'adresse suivante: [www.itu.int/publications](http://www.itu.int/publications)), sont exprimés en francs suisses (CHF) et peuvent être modifiés sans préavis.

Une remise de 15% est accordée aux administrations des Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. La réduction accordée aux administrations des Etats Membres des pays les moins avancés est de 80% du prix catalogue des publications de l'UIT. Les bibliothèques des établissements d'enseignement bénéficient également de cette réduction (pour les abonnements en ligne et les publications sur CD-ROM/DVD-ROM seulement). **Veuillez noter que le prix minimal facturé pour une publication achetée à la Librairie électronique est de vingt francs suisses (CHF 20.-) et qu'il n'y a pas de réduction sur ce service.**

Tous les renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux DVD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

## ■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit: American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa;
- b) par virement bancaire à l'UBS SA, Genève, IBAN: CH 96 0024 0240 C876 5565 0, BIC (SWIFT): UBSWCHZH80A – Clearing n° 240;
- c) par chèque payable à l'attention du Secrétaire général de l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT: UIT Genève, n° 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

Le paiement s'effectuera normalement en francs suisses (CHF). On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

*Pour un traitement rapide de vos commandes, nous vous invitons soit à effectuer un prépaiement par carte de crédit, soit à profiter de notre nouveau service en ouvrant un compte de dépôts UIT.*

## ■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique, non recommandé, ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion, DHL, Federal Express, TNT, UPS, Fret ou valise diplomatique. Les montants estimés des frais d'envoi prioritaire sont calculés, sur demande, dans les devis. Le client peut communiquer à l'UIT son propre numéro de compte avec UPS/Fedex/DHL/TNT et ainsi prendre en charge les frais d'envoi. Si un transporteur est désigné par le client, ce dernier assume la prise en charge de la totalité des frais de transport. Les frais de recommandé sont ajoutés au coût de l'expédition par voie postale économique. Vous avez cependant la possibilité de les refuser mais, dans ces conditions, l'UIT ne prendra pas à sa charge le remplacement des colis non réceptionnés qui ont été expédiés par courrier non recommandé. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT. **L'UIT n'est pas responsable** des problèmes de transport tels que délai, perte ou détérioration. Toute réclamation doit être faite dans les plus brefs délais et dans les six mois qui suivent l'expédition.

## ■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans le (1) mois qui suit la date d'expédition de la publication au client et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimal de cinquante francs suisses (CHF 50.-) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Les achats effectués en direct au comptoir de vente de l'UIT ne sont ni repris ni échangés.

Ces conditions générales sont applicables pour les publications électroniques (CD-ROM, DVD-ROM et en ligne), sous réserve des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les Accords de licence. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux priviléges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Veuillez noter que nous n'acceptons pas les commandes par téléphone.  
Prière de les envoyer par écrit.**

# SMS4DC version 4.0 –

## Système de gestion du spectre pour les pays en développement

### (Edition 2012)

Bon de commande

**Adresse de facturation** (Veuillez remplir en MAJUSCULES)

Nom de la société ou de l'organisme

Division / Département Nom de la personne à contacter

Rue / Case postale Ville

Pays Code postal

Numéro de téléphone Numéro de télifax E-mail

**Mode d'expédition préféré**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> économique (gratuit)*               | <input type="checkbox"/> Federal Express<br>(Nº de compte international) |
| <input type="checkbox"/> économique recommandé               | <input type="checkbox"/> UPS<br>(Nº de compte international)             |
| <input type="checkbox"/> avion recommandé                    | <input type="checkbox"/> TNT<br>(Nº de compte international)             |
| <input type="checkbox"/> DHL<br>(Nº de compte international) |  |

**Adresse d'expédition** (si différente de l'adresse ci-dessus)

Nom de la société ou de l'organisme

Division / Département

Nom de la personne à contacter

Rue / Case postale

Ville, code postal Pays

Numéro de téléphone E-mail

**Mode de paiement**

- |  |  |   |       |                  |       |
|--|--|---|-------|------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Chèque<br>à l'attention du<br>Secrétaire général de l'UIT | <input type="checkbox"/> Mandat<br>à l'attention du<br>Secrétaire général de l'UIT | <input type="checkbox"/> Virement bancaire de _____ CHF<br>sur le compte de l'UBS SA à Genève, IBAN: CH 96 0024 0240 C876 5565 0,<br>BIC (SWIFT): UBSWCHZH80A - Clearing n° 240 |       |                  |       |
| Veuillez débiter ma carte de crédit de _____                                       |  | CHF Nom du titulaire _____  |       |                  |       |
| <input type="checkbox"/> American Express  | <input type="checkbox"/> Eurocard / Mastercard                                     | <input type="checkbox"/> Visa   |       |                  |       |
| Nº de la carte   | _____  | Date d'expiration   | _____ | Code de sécurité | _____ |

**Veuillez me faire parvenir**

Numéro d'article	Titre de la publication	Code de langue	Prix unitaire	Quantité	Total CHF

**Je confirme cette commande**

Référence de votre commande

Nom du signataire

Date

Signature

\*Veuillez noter que l'UIT ne prendra pas à sa charge le remplacement des colis non réceptionnés qui ont été expédiés **par courrier non recommandé**.  
L'UIT **n'est pas responsable** des problèmes de transport tels que retard, perte ou détérioration.

Prière de signer et de renvoyer ce bon de commande dûment rempli à l'adresse suivante:

UIT  
Division des ventes et du marketing  
Place des Nations  
CH-1211 Genève 20 – Suisse

Téléfax: +41 22 730 5194  
E-mail: [sales@itu.int](mailto:sales@itu.int)  
[www.itu.int/publications](http://www.itu.int/publications)